

Formes d'actions proposées par le RASED

L'aide psychologique (psychologue scolaire)

Lorsqu'un élève a des difficultés scolaires, la relation enseignant-élève-famille est en général éprouvée. L'intervention du psychologue scolaire a pour objectif d'analyser les difficultés afin de relancer la dynamique école-élève-famille.

Les entretiens avec l'enseignant, l'enfant et sa famille constituent l'étape préalable nécessaire à l'analyse de la situation. Il s'agit de clarifier la demande d'aide, d'orienter le choix des outils et des démarches.

Le bilan individuel ne peut être entrepris sans l'autorisation de la famille. Il peut s'appuyer sur des outils spécifiques (épreuves psychométriques et/ou cliniques) afin d'analyser la nature des difficultés et d'orienter les propositions d'aide.

Le suivi psychologique scolaire ne se confond en aucune manière avec une psychothérapie. Il s'agit d'entretiens ponctuels avec l'enfant, sa famille mais également avec l'enseignant et les structures concernées. Ces entretiens ont pour objectif d'apporter différents éclairages concernant les problèmes rencontrés, d'évaluer les progrès de l'enfant, de réajuster les prises en charge, de guider la famille et les différents intervenants dans leurs démarches et dans la mise en place du projet d'aide.

Les entretiens, le bilan individuel et le suivi psychologique sont des éléments qui entrent dans la démarche du psychologue en milieu scolaire.

L'aide à dominante pédagogique (maître E)

Le maître d'adaptation est chargé au sein du RASED de l'aide à dominante pédagogique qui n'est pas conçue comme une activité de rattrapage ou de renforcement, mais comme une aide spécialisée.

Son travail

Il organise des regroupements d'adaptation (groupes restreints) dont la durée et la fréquence de prise en charge sont fonction de l'adaptation programmée, définie dans un projet individuel d'aide, élaborée en commun avec l'enseignant concerné.

Il collabore étroitement avec les enseignants pour la compréhension des difficultés de l'enfant, l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet individuel d'aide à l'enfant.

Il rencontre les partenaires de l'école et, éventuellement, la famille.

Ses objectifs :

- Aider l'enfant à : . améliorer ses capacités à dépasser ses difficultés
 - . maîtriser ses outils et méthodes de travail
 - . prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite
 - . transférer sa réussite dans la classe

L'aide à dominante rééducative (maître G)

Le rééducateur s'adresse aux enfants de l'école élémentaire et maternelle dont les comportements et les relations ont des répercussions défavorables à l'adaptation scolaire et l'efficacité dans les apprentissages.

Il accueille l'enfant seul ou en très petit groupe, dans une salle de rééducation et il propose des activités en fonction d'un projet d'aide spécifique à chaque enfant.

Il rencontre les différents partenaires (enseignants, parents, enfants) pour proposer le projet d'aide. Le suivi nécessite l'accord écrit des parents.

Ses objectifs :

- favoriser la maturation affective, motrice et cognitive,
- favoriser l'efficacité dans les apprentissages et activités de l'école
- restaurer la communication, l'estime de soi, le désir d'apprendre